

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**48<sup>e</sup> Séance (ordinaire)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 15 décembre 2009 à 20 h, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Manon Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Alain Gauthier	Madame Edith Vaillancourt
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Audrey Jean	Madame Andrée Verreault
Madame Annie Larouche	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Monsieur Éric Renaud	

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Audrey Lavoie, directrice du Service des ressources financières par intérim et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Ordre du jour : Acceptation**

**CC091215-01** **Sur proposition de madame Édith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :**

- 4.12 Demande d'appui Cogéco
- 4.13 Motions de félicitations
- 7.3 Fonds d'innovation pédagogique

**1.2 Procès-verbal/dispense de lecture et acceptation**

**CC091215-02** **Sur proposition de madame Josée Bouchard, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2009 (46<sup>e</sup> réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.**

### 1.3 Procès-verbal/dépôt

Le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 novembre 2009 (45<sup>e</sup> réunion) est déposé.

## 2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

## 3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATION

Aucun

## 4. OBJETS DE DÉCISIONS

### 4.1 États financiers et rapport des vérificateurs

États financiers : acceptation

**Considérant** la présentation des états financiers 2008-2009 par messieurs Laval Boulianne et Frédéric St-Laurent de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche ainsi que madame Audrey Lavoie du Service des ressources financières;

**Considérant** que les revenus totaux de la commission scolaire en 2008-2009 ont été de 81 036 245 \$ et que les dépenses totales ont été de 80 448 518 \$;

**Considérant** que l'exercice financier 2008-2009 de la commission scolaire s'est soldé par un surplus de 587 527 \$;

**Considérant** que le déficit accumulé au 30 juin 2009 est de 7 991 440 \$, entre autres, suite aux modifications des conventions comptables qui ont eu un impact négatif de 12 668 774 \$;

CC091215-03

**En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** d'accepter les états financiers 2008-2009 de la commission scolaire.

Rapport des vérificateurs : acceptation

**Considérant** que le rapport des vérificateurs préparé par la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche atteste :

- que la commission scolaire s'est conformée aux lois, règlements, règles, directives et instructions applicables;

- que le rapport financier présente une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de la variation de ses déficits accumulés pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public établis par le Conseil de la comptabilité dans le secteur public;

**CC091215-04** **En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des vérificateurs tel que déposé.**

#### **4.2 Banque de relève : rapport du comité**

**Considérant** l'appel de candidatures auprès du personnel de la commission scolaire pour la banque de relève à des postes de cadres;

**Considérant** que parmi les personnes qui ont démontré leur intérêt pour exercer un emploi de cadre au sein de la commission scolaire, le comité de sélection, secondé dans ses démarches par les firmes RDGS (recherche et développement en gestion scolaire) et Adecco, recommande les neuf candidates et candidats suivants pour la formation d'une banque de relève :

- Madame Lisa Bergeron
- Madame Sylvie Hudon
- Madame Christine Lalancette
- Madame Nathalie Lebel
- Monsieur Olivier Bergeron
- Monsieur Maxime Claveau
- Monsieur Jean-David Couture
- Monsieur Rémi Dufour
- Monsieur Joël Harvey

**CC091215-05** **En conséquence, sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité de constituer une banque de relève pour des postes éventuels de cadre à la commission scolaire composée des personnes suivantes : mesdames Lisa Bergeron, Sylvie Hudon, Christine Lalancette, Nathalie Lebel, messieurs Olivier Bergeron, Maxime Claveau, Jean-David Couture, Rémi Dufour et Joël Harvey.**

#### **4.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013**

**Considérant** qu'à chaque année, la commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, après consultation du comité de parents et de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien (LIP art. 211 et 193(2));

**Considérant** que ce plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

**Considérant** le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire pour les années 2010 à 2013 adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 17 novembre 2009 (CC091117-05), lequel plan a été soumis à la consultation auprès des municipalités du territoire de la commission scolaire, de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et du comité de parents;

**Considérant** que seul le comité de parents a formulé un avis, lequel est favorable au plan tel que proposé;

CC091215-06

**En conséquence, sur proposition de madame Édith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité**, d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire pour les années 2010 à 2013, tel que déposé.

#### 4.4 Actes d'établissement

**Considérant** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2013 de la commission scolaire adopté le 15 décembre 2009;

**Considérant** que compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et leur délivre un acte d'établissement;

**Considérant** que lorsque plus d'un établissement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou leur utilisation entre ces établissements d'enseignement;

Cc091215-07

**En conséquence, sur proposition de madame Edith Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité** d'adopter les actes d'établissement des écoles et centres de la commission scolaire pour l'année 2010-2011, tels que déposés.

#### 4.5 Amélioration de l'accès aux bâtiments aux personnes handicapées

**Considérant** la demande de la direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) d'élaborer un plan d'action d'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées et ce, pour le 16 décembre 2009;

**Considérant** que le plan d'action a été élaboré en tenant compte des exigences du MELS;

**Considérant** que le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) a été consulté pour élaborer ledit plan d'action;

**Considérant** que l'allocation du MELS correspond au 10/13<sup>e</sup> de l'allocation de la commission scolaire de l'année scolaire 2008-2009 pour la mise aux normes des bâtiments (mesure 30850);

**Considérant** la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et informatiques et de la direction des Services éducatifs;

**CC091215-08**

**En conséquence, sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, il est résolu à l'unanimité :**

- d'approuver le plan d'action pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, tel que déposé;
- d'autoriser madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et informatiques à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

#### **4.6 Programme d'accès à l'égalité à l'emploi : adoption**

**Considérant** les amendements apportés à *la Loi sur l'accès à l'égalité à l'emploi dans les organismes publics*;

**Considérant** que la commission scolaire a l'obligation de transmettre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, au plus tard le 17 décembre prochain, son programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour le groupe des personnes handicapées;

**Considérant** la consultation faite par le Service des ressources humaines auprès des différentes instances syndicales, tel que le prévoit la Loi et les conventions collectives en vigueur;

**Considérant** que la commission de service des ressources humaines, lors d'une réunion tenue le 8 décembre dernier, recommande le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées, tel que déposé;

**CC091215-09**

**En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité** que la commission scolaire dépose auprès de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées.

#### **4.7 CREPAS : nouvelle entente spécifique 2010-2015**

**Considérant** la mobilisation autour du plan d'action régional de prévention de l'abandon scolaire, interordres et intersectoriel, porté par le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) depuis 1996;

**Considérant** que le CRÉPAS, depuis 1996, a permis de soutenir une concertation régionale entre les ordres d'enseignement et d'amener les différents acteurs de la région tels que le réseau de la santé et des services sociaux, des organismes socioéconomiques, des entreprises, des syndicats, des organismes communautaires et d'autres à travailler en partenariat pour favoriser la persévérance scolaire, à reconnaître l'éducation comme une priorité et à appuyer la mission éducative des établissements d'enseignement;

**Considérant** que le Saguenay–Lac-Saint-Jean a développé une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire et que cette force d'innovation est de plus en plus reconnue et sollicitée à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

**Considérant** que l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean a largement influencé la récente prise en charge de l'enjeu de la persévérance scolaire sur la scène provinciale, notamment par une participation active à l'organisation des premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en octobre 2008 et à l'élaboration du rapport Savoir pour pouvoir du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, lequel a servi de base au plan d'action du gouvernement du Québec, L'école, j'y tiens!;

**Considérant** que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**Considérant** que les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université;

**Considérant que**, malgré cette position enviable de la région et l'importante amélioration des taux de diplomation aux trois ordres d'enseignement, ce sont encore 18 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2006-2007;

**Considérant** que si le taux de décrochage au Saguenay–Lac-Saint-Jean était le même que dans le réseau public québécois, ce serait 271 jeunes de plus qui auraient décroché au secondaire en 2006-2007;

**Considérant** que la problématique de l'abandon scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont

l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**Considérant** que le bilan évaluatif de l'entente spécifique de régionalisation 2005-2010 sur la consolidation du partenariat régional de prévention de l'abandon scolaire démontre largement la pertinence d'une organisation comme le CRÉPAS et fait état du solide appui des partenaires du milieu;

**Considérant** que l'échéance, en mars 2010, de l'entente spécifique de régionalisation 2005-2010 sur la consolidation du partenariat régional en prévention de l'abandon scolaire à laquelle sont associés les quatre commissions scolaires par un soutien financier totalisant 50 169 \$ par année pendant 5 ans ainsi que par un soutien au CRÉPAS quant à la planification et à la réalisation du plan d'action relatif à la persévérance et à l'abandon scolaires;

**Considérant** que les démarches entreprises par le CRÉPAS pour la négociation d'une nouvelle entente spécifique de régionalisation permettant de poursuivre la mise en oeuvre d'un plan d'action régional de prévention de l'abandon scolaire et de valoriser l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur la base des fondements suivants :

**Buts :**

- Accroître les taux de diplomation des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean aux ordres du secondaire, du cégep et de l'université par la mise en oeuvre et le suivi d'un plan d'action régional de prévention de l'abandon scolaire s'appuyant sur la mobilisation et le partenariat, favorisant l'accompagnement des jeunes et soutenant l'émergence d'initiatives innovantes;
- Accentuer la position du Saguenay–Lac-Saint-Jean en tant que pôle québécois de mobilisation, de valorisation, d'innovation sociale et d'expérimentation en matière de prévention de l'abandon scolaire;
- Consolider l'expertise régionale et favoriser l'essaimage du modèle d'intervention développé par le Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Garder le cap sur la cause de la prévention de l'abandon scolaire et maintenir le niveau de priorité accordé à cet enjeu en région et au Québec.

**CC091215-10**

**En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité :**

- d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire dans ses démarches de négociation d'une nouvelle entente spécifique de régionalisation 2010-2015 pour la prévention de l'abandon scolaire et la valorisation de

l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur la base des fondements précisés dans cette résolution;

- de contribuer financièrement pour soutenir cette entente spécifique et la réalisation du plan d'action qui en découlera, sous réserve de la confirmation de la contribution financière requise des divers partenaires et des disponibilités budgétaires de la commission scolaire.

#### **4.8 Politique sur la suspension des cours et la fermeture des établissements de la commission scolaire : abrogation**

**Considérant** la politique actuellement en vigueur concernant la suspension des cours et la fermeture d'établissements;

**Considérant** que cette politique est complétée par une procédure administrative;

**Considérant** qu'il est pertinent d'abroger cette politique et de concentrer les encadrements sur ces objets dans un seul document prenant la forme d'une procédure administrative;

CC091215-11

**En conséquence, sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité** d'abroger la Politique sur la suspension des cours et la fermeture d'établissements de la commission scolaire (Politique 4-01).

#### **4.9 Protecteur de l'élève : consultation du comité de parents**

**Considérant** que le nouvel article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la commission scolaire doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

**Considérant** que cette procédure d'examen des plaintes doit permettre au plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen, de s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire sous le titre de protecteur de l'élève;

**Considérant** que le nouvel article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**Considérant** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique quant aux qualifications requises et au profil de la personne qui sera choisie;

**Considérant** qu'il y a lieu de consulter le comité de parents sur ces aspects avant la consultation sur le ou les candidats potentiels;

CC091215-12

**En conséquence, sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité :**

- de consulter le comité de parents en ce qui concerne les qualifications requises et le profil de la personne qui sera désignée par le conseil des commissaires pour occuper la fonction de protecteur de l'élève;
- que le retour de la consultation se fasse au plus tard le 22 janvier 2010.

#### **4.10 Choix de l'institution financière**

Avant le début des discussions sur cet objet, madame Marie-Claude Tremblay, commissaire, déclare qu'elle ne peut participer aux délibérations et à la prise de décisions étant donné son lien d'emploi avec le Mouvement Desjardins.

**Considérant** l'échéance de l'entente actuelle pour les services bancaires avec Desjardins;

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) institutions financières;

**Considérant** que deux (2) offres nous ont été soumises;

**Considérant** l'analyse des deux (2) propositions;

**Considérant** différents critères, tels les frais annuels, les contributions financières, l'emplacement des différentes succursales;

**Considérant** qu'il s'avère plus avantageux pour la commission scolaire de transiger avec le Centre financier aux entreprises Desjardins Lac St-Jean Est;

CC091215-13

**En conséquence, sur proposition de madame Nancy Verreault, il est résolu à l'unanimité, avec l'abstention de madame Marie-Claude Tremblay, d'accepter l'offre de services bancaires du Centre financier aux entreprises Desjardins Lac St-Jean Est avec entrée en vigueur rétroactive le 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2010 et possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans.**

#### **4.11 Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Alma : nomination**

**Considérant** que le conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Alma est composé d'élèves, de membres du personnel, de parents d'élèves, de représentants des groupes socio-économiques et socio-communautaires du territoire principalement desservi par le centre et de représentants des entreprises de la région qui oeuvrent dans des secteurs d'activité économique correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre;

**Considérant** que selon une résolution adoptée par le conseil des commissaires le 16 septembre 2008, deux représentants des groupes socio-économiques et socio-communautaires siègent au conseil d'établissement du centre ainsi que deux représentants des entreprises de la région;

**Considérant** que ces représentants ont été désignés par le conseil des commissaires le 20 octobre dernier par la résolution CC091020-04, à l'exception d'un poste de représentant des entreprises qui est demeuré vacant;

**Considérant** la recommandation du Centre de formation professionnelle Alma qui a procédé à une consultation auprès des divers organismes concernés;

**CC091215-14** **En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité** de nommer monsieur Carl Larouche de l'entreprise L'Ordination comme membre du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Alma à titre de représentant des entreprises de la région, pour un mandat de deux ans.

#### **4.12 Demande d'appui Cogéco**

**Considérant** que dans le cadre de démarches effectuées par COGECO Câble Québec Inc. auprès du CRTC, la station TVCOGECO d'Alma sollicite la commission scolaire pour la transmission d'une lettre d'appui à la programmation communautaire de COGECO Câble Québec Inc.;

**Considérant** la collaboration de la commission scolaire avec COGECO, notamment pour l'émission Zone scolaire;

**CC091215-15** **En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** de transmettre au CRTC une lettre d'appui à la programmation communautaire de COGECO Câble Québec Inc.

#### **4.13 Motions de félicitations**

**CC091215-16** Sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à l'endroit de la municipalité d'Hébertville, de l'école secondaire Curé-Hébert et de l'école Saint-Joseph d'Hébertville pour l'organisation des activités reliées au passage de la flamme olympique le 2 décembre dernier. Plus de mille personnes ont participé aux différentes activités organisées au cours de la journée. Celle-ci fut un grand succès.

**CC091215-17** L'ensemble des membres du conseil des commissaires se joignent à madame Roxanne Thibeault, présidente, et félicitent les élèves et toutes les personnes qui se sont impliquées pour la réalisation du concert de Noël, présenté par les élèves de l'école Saint-Sacrement ce jour.

**CC091215-18** L'ensemble des membres du conseil des commissaires se joignent à madame Roxanne Thibeault, présidente, et félicitent les membres du Service des ressources humaines dirigés par madame Jacynthe Girard, pour l'organisation de la Soirée reconnaissance des retraités qui s'est tenue le 26 novembre dernier.

**CC091215-19** L'ensemble des membres du conseil des commissaires se joignent à madame Roxanne Thibeault, présidente, et félicitent toutes les personnes qui se sont impliquées pour l'organisation de la soirée des fêtes pour l'ensemble du personnel de la commission scolaire qui s'est tenue le 11 décembre dernier.

## **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 Maintien des bâtiments : budget 2009-2010**

Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressée à madame Roxanne Thibeault, présidente, confirmant une allocation de 2 073 397 \$ dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* pour la réalisation des projets de rénovation des bâtiments suivants : école Maria, École secondaire Camille-Lavoie, Pavillon Wilbrod-Dufour, école Saint-Joseph (Alma), école Saint-Pierre et école Saint-Sacrement. Reçue le 24 novembre 2009.

## **7. INFORMATION**

### **7.1 Démocratie scolaire**

Madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, fait état des démarches pour la mise en œuvre de deux volets contenus à la Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire soit : le forum des élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ainsi que la période de questions aux séances du conseil des commissaires réservée pour les élèves.

Quant au forum, celui pour les élèves du secondaire aura lieu le 1<sup>er</sup> février prochain en après-midi. Un forum distinct sera organisé vers la même période pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Des élèves mandatés lors de ces forums viendront présenter leurs réflexions lors d'une séance du conseil des commissaires.

Concernant la période de questions aux séances du conseil des commissaires réservée aux élèves, les membres du conseil des commissaires reçoivent copie de la lettre sous la signature de madame Roxanne Thibeault, présidente, transmise aux comités d'élèves des établissements les invitant à profiter de cette occasion qui leur est donnée de s'exprimer. Les membres du conseil des commissaires reçoivent également copie du document décrivant la marche à suivre pour la présence d'élèves aux séances du conseil des commissaires.

## **7.2 Comités internes et mandats externes**

Les membres du conseil des commissaires reçoivent copie de la liste des comités internes et mandats externes pour 2009-2011.

## **7.3 Fonds d'innovation pédagogique**

Madame Nathalie Côté, commissaire, présente la liste des projets qui ont été retenus et qui recevront des budgets à même le Fonds d'innovation pédagogique pour l'année scolaire 2009-2010.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC091215-20**      **La séance est levée à 21 h 28 sur proposition de madame Manon Tremblay, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications